

DÉPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE BIRIEUX

NUMERO	OBJET	DATE
17	<b>Arrêté municipal portant autorisation de circulation et permission de voirie</b>	<b>18/11/2025</b>

**LE MAIRE DE BIRIEUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande formulée le 18/11/2025, par la société GUILLEMIN Père et Fils, représentée par M. Grégory GIBOT, sollicitant l'autorisation temporaire d'intervention afin de réaliser l'entretien des toitures communales sur l'impasse de l'église et la route de St-Marcel.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre acte d'autorisation de voirie et de circulation et d'en faire assurer la sécurité par principe de précaution,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La société est autorisée à effectuer les travaux précités sur les lieux désignés pour les motifs indiqués, à compter du 19/11/2025 pour une durée de 15 jours.

L'entreprise devra s'assurer du maintien des accès aux riverains et au services de secours pendant toute la durée du Chantier

**ARTICLE 2 :** La sécurité de ce chantier sera entièrement assurée par la société.

**ARTICLE 3 :** La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique sera effectuée par le demandeur. La signalisation nécessaire sera mise en place par l'Entreprise intervenant conformément à l'article 1 du présent arrêté, et sous son entière responsabilité des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation de jour comme de nuit.

Fait à BIRIEUX, le mardi 18 novembre 2025

Le Maire,  
M. BAILLET Cyril

